



ORGANISME DE FORMATION SECURITE INCENDIE

EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

OBJECTIFS :

Savoir utiliser les différents moyens de secours sur un feu, comment gérer un incendie ainsi que les notions de prévention. Connaître la technique d'évacuation du bâtiment et le rôle du guide, du serre-file, et du chargé d'évacuation.

FORMATION

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

APSAD – Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages

Règle R6 Chapitre 4

En période d'activité, 3 hommes par séquence de travail pour mise en œuvre de 2 R.I.A en moins de 3 minutes.

(6 hommes si le délai d'intervention est supérieur à 10 minutes).

Et le nombre peut être augmenté si des moyens de secours supplémentaires sont exigés.

Les missions des E.S.I peuvent être assurées par des agents de sécurité incendie.

Chapitre 6

Les équipiers de seconde intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques sur vidéo projecteur,
- Exercice pratique sur feu,
- Démonstrations par le formateur,
- Exercices d'apprentissage.

MATERIELS :

- Vidéo projecteur + films,
- Bouteille de gaz,
- 1 fumigène,
- 12 extincteurs,
- Bacs à gaz (poubelle, ordinateur, compteur),
- 1 livret fin de stage.

SECTEUR INDUSTRIEL :

- Bac canalisation,
- Extincteur sur roue à eau (50l).

O.F.S.I

60 Claude Monet - 02800 Beautor

Téléphone : 03 23 39 92 42 – Portable : 06 64 71 48 02

Messagerie : ofsi@orange.fr

SARL OFSI – AU CAPITAL DE 2 500 € - RC DE CHAUNY - N° SIRET 494 727 613 00015 - APE 804C
AGREE PAR LA PREFECTURE DE LAON SOUS LE N° 0203



ORGANISME DE FORMATION SECURITE INCENDIE

MODULE INCENDIE

Partie Théorique (12 heures) :

- Missions de l'E.S.I (film),
- La réglementation,
- Les textes réglementaires (code du travail, ICPE...),
- Le rôle de la prévention,
- Conséquences et causes d'un incendie dans la société,
- La combustion (triangle de feu, énergie d'activation...),
- Les modes de propagation (film : éclosion et développement),
- Les explosions,
- Les classes de feu,
- La réaction et résistance au feu des matériaux,
- Agents extincteurs,
- Le matériel de sécurité incendie (extincteurs, RIA, lances et tuyaux incendie),
- Les installations fixes d'extinction automatique à gaz et à eau (selon installation de la société),
- Le désenfumage,
- Le système sécurité incendie.

Partie Pratique (2 heures) :

- Apprentissage de l'extinction de divers types de feux par la mise en situation (bacs à gaz),
- Exercice des modes de propagation des fumées dans un local, à l'aide d'un fumigène (si possible).

MODULE EVACUATION

Partie Théorique (2 heures) :

- Techniques d'évacuation par rapport au bâtiment,
- La définition et missions d'un guide, d'un serre-file et du chargé de sécurité (film : évacuation),
- Conséquences d'une victime pour l'entreprise,
- Film : les fumées et l'homme,
- Acteurs internes et externes de la société,
- Mesures de prévention (formation, information, consignes de sécurité incendie, interdiction).

Partie pratique (2 heures) :

- Visite du site,
- Dégagement d'une victime dans un local enfumé clos.

O.F.S.I

60 Claude Monet - 02800 Beautor

Téléphone : 03 23 39 92 42 – Portable : 06 64 71 48 02

Messagerie : ofsi@orange.fr

SARL OFSI – AU CAPITAL DE 2 500 € - RC DE CHAUNY - N° SIRET 494 727 613 00015 - APE 804C
AGREE PAR LA PREFECTURE DE LAON SOUS LE N° 0203